

Ce rapport a pour objet de fournir à chaque député un compte rendu précis et détaillé de la façon dont ont été dépensés les fonds qu'ils ont votés. De tout temps, les députés ont eu droit d'obtenir ces renseignements, et chaque ministre des Finances sous lequel j'ai servi a été d'avis que le volume de renseignements détaillés, consignés dans les comptes publics, ne devait pas être réduit, à moins que la Chambre n'indique que ces détails ne sont pas requis ou qu'il n'est pas souhaitable de les produire. Je me rappelle qu'il y a environ vingt ans, c'était la coutume de publier dans les comptes publics les noms et les traitements de tous les fonctionnaires permanents, de la plus humble sténographe jusqu'aux sous-ministres. Il y a vingt ans, il a été décidé de s'en tenir à ceux dont les traitements étaient d'au moins \$3,000. Par suite de cette décision, nous n'avons pas inscrit ceux dont le salaire était inférieur à \$3,000 par année, et je me rappelle que deux ou trois députés de l'arrière-plan ont protesté vigoureusement à la Chambr parce qu'on leur refusait des renseignements qu'ils désiraient obtenir. Depuis cette époque, certaines modifications ont été apportées aux détails qui apparaissent dans les comptes publics; elles ont toutes été instituées, si je ne me trompe, après recommandation unanime du Comité des comptes publics, et approuvées par la Chambre.

En ce qui concerne particulièrement les paragraphes 14 et 15 du rapport de l'an dernier, nous avons cessé cette année de publier les frais de voyage des fonctionnaires publics dont le traitement annuel est inférieur à \$8,000 et, bien que je n'aie pas eu le temps de lire le rapport de vérification de l'auditeur général, je constate qu'il y cite des extraits d'une déclaration faite par le contrôleur du Trésor relativement à la ligne de conduite suivie par les ministres, dans le passé, au sujet de la réduction des détails qui apparaissent aux comptes publics.

Je désire faire une troisième remarque d'ordre générale au sujet de la présentation de nos comptes publics: il y a quelques années, au début du volume, nous avons commencé à publier une revue générale et un résumé. Depuis quelques années, nous avons ajouté des sommaires, des tableaux et des graphiques, afin de donner une idée claire et générale des principaux éléments des dépenses budgétaires et des dépenses au comptant. Ceci compte environ 80 pages; puis viennent les comptes détaillés pour chaque ministère.

Et maintenant, Monsieur le président, je dois avouer que lorsque j'ai préparé mes notes pour la présente réunion du Comité, je n'avais pas vu le rapport de vérification de l'auditeur général, et quelques-unes de mes remarques constituent peut-être des répétitions. La poste de seconde classe intéresse le ministre des Finances et le conseil du Trésor. Si le Comité le désire, nous pourrions fournir des renseignements supplémentaires sur ce sujet; cependant, comme le fait remarquer l'auditeur général lorsqu'il cite le sous-ministre des Postes, je signalerais que c'est là un sujet à l'égard duquel des représentations ont été soumises à la Commission O'Leary, et à mon avis le Comité et le gouvernement voudront étudier le rapport de cette Commission sur ce sujet avant de prendre une décision catégorique relativement à quelque changement possible.

Les paragraphes 19 à 21 du rapport du Comité de l'an dernier, concernant les récépissés pour services rendus, traitent d'un sujet très complexe, et au cours d'une séance ultérieure, il nous fera plaisir d'exposer au Comité les divers problèmes qu'il comporte. Je pourrais peut-être également signaler que la Commission Glassco s'intéresse vivement à ce même sujet et qu'elle effectue une étude approfondie des principes et des pratiques qui s'y rattachent.

Les quelques paragraphes suivants de votre rapport de l'an dernier traitent de sujets spécifiques et de façon plutôt détaillée; je ne crois pas devoir